



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **62-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 25 Octobre 2012**

Le vingt cinq octobre deux mille douze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Michel BAFFERT, Valérie BELLE, Yannick BOULARD, Martine BROUZET(2), Aldo CARBONARI, Christian COIGNÉ, Gisèle FRIER, Jacques GAUTHIER, Véronique GONNET, Marylin MASTROMAURO(2), Patrick MOLINARO, Denis ROUX, Jacqueline TESSAIRE

Absents excusés : Jeanine CARRIER, Claudine DIDIER, François GILABERT, Guy JULLIEN, Marcel REPELLIN

Secrétaire de séance : Véronique GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : INSERTION-EMPLOI

Accompagnement renforcé vers l'emploi- référent RSA : Demande de subvention au Fond social européen 2013 : validation du plan de financement et du projet.

Rapporteur : Yannick BOULARD

Le Vice-président expose :

La MIPE, dans le cadre de son activité et conformément à nos objectifs assure la mise en œuvre d'action d'accompagnement renforcé vers l'emploi pour les publics prioritaires éloignés de l'emploi.

Une partie des ces publics est identifiée comme bénéficiaires du RSA compétence du Conseil général de l'Isère.

Le Conseil général délègue à la MIPE par convention, l'accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active (rSa) orientés vers le parcours emploi renforcé. Accompagnement exercé par les référents unique rSa

Le conseil général de l'Isère, qui cofinçait les postes de référents RSA sur fonds propres a acté en 2009 un portage par le Fond Social Européen de 50% du cofinancement alloué. Cofinancement plafonné à 42 024 € pour un coût d'action de 112820,35 € pour l'année 2013.

Cette mission d'accompagnement renforcé vers l'emploi assurée par les référents de parcours RSA (ex ALI) fait donc l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE) qu'il convient aujourd'hui de valider.

Contexte :

La loi du 1^{er} décembre 2008 donne aux Départements la responsabilité de la mise en œuvre du rSa, et ainsi de l'orientation des allocataires du rSa soumis à droits et devoirs selon l'article L 262-28 du CASF.

L'objectif principal du Conseil général de l'Isère est le retour à l'emploi durable de ces allocataires afin de leur permettre une vie autonome. Pour ce faire, il sollicite ses partenaires (notamment **Pôle emploi, les collectivités locales, les associations, ...**), dont le SIRD au travers de sa Maison Intercommunale pour l'emploi, dans la mise en œuvre de l'accompagnement vers et dans l'emploi, moyen primordial pour atteindre cet objectif énoncé dans la Convention d'Orientation du RSA.

Objectif visé : accompagner vers et dans l'emploi les allocataires du RSA, par l'action des référents de parcours RSA (Ex ALI) sur la base de 70 bénéficiaires/par an et par ETP

Architecture de l'opération : le CGI propose aux bénéficiaires différentes opérations dans le cadre d'un parcours individualisé. Pour atteindre cet objectif d'accès à l'emploi, l'allocataire sera accompagné dans ses démarches par un référent de parcours.

Pour assurer cette opération, LA MIPE (Maison Intercommunale pour l'emploi) dispose de 2.55 ETP de référents Parcours RSA dédiés à l'accompagnement des allocataires du RSA.

Le présent dossier de subvention correspond à la prise en charge financière par le Conseil général de l'Isère des 2.55 ETP de postes de référents RSA plafonnée à

42 024 € dont 50% sont cofinancés par le FSE. Le reste de l'action, soit 65%, étant financés par le SIRD sur ces fonds propres.

	Budget 2013
CGI	21 012
FSE	21 012
SIRD	70 796,35
TOTAL	112 820,35

Budget prévisionnel de l'opération ACCOMPAGNEMENT RENFORCE VERS L'EMPLOI (REFERENT PARCOURS RSA)

Années / Exercices	2013	
	€	%
Postes de dépenses		
Dépenses directes (1+2+3+4)	94 016,96€	83,33%
1. Personnel	94 016,96 €	83,33%
2. Fonctionnement		
3. Prestations externes		
4. Liées aux participants		
5. Dépenses indirectes de fonctionnement	18 803,35	16.67%
6. Dépenses en nature		
Dépenses totales	112 820,35 €	100%

Après débat, il convient de valider Le projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi assuré par les référents de parcours RSA (ex ALI) faisant l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE) ainsi que le budget prévisionnel 2013

Le comité syndical,

↳ VALIDE le Projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi assuré par les référents de parcours RSA de la MIPE,

↳ VALIDE le budget prévisionnel 2013 de l'opération.

↳ VALIDE la demande de subvention auprès du FSE

↳ AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente demande de subvention

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre .

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 Octobre 2012
Le Président,

Christian COIGNÉ